

## Arrestation de Mladic : l'opiniâtreté du TPIY est payante

LEMONDE.FR | 02.06.11 | 09h21

**L**e général bosno-serbe Ratko Mladic est inculpé de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide dans les municipalités de Bratunac, Foca, Kljuc, Kotor Varoš, Prijedor, Sanski Most, Vlasenica, Zvornik et ainsi qu'à Srebrenica. Son arrestation le 26 mai 2011, après seize années de cavale, est à porter au crédit des autorités serbes, plus particulièrement du président Boris Tadic. Il s'agit aussi d'un succès indéniable pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

À une exception près, tous les 161 inculpés — soit les principaux responsables des pires violations du droit international commises dans les années 1990 en ex-Yougoslavie — ont été arrêtés, incarcérés, jugés ou sont en attente de jugement. Au-delà de l'importance juridique des procès passés et en cours, le TPIY contribue, d'une part, à l'établissement de la vérité judiciaire, condition d'une historiographie critique de l'espace yougoslave et, d'autre part, à la formalisation progressive de la justice internationale — mentionnons à titre d'exemple la création de la Cour pénale internationale (CPI) en 1998.

À cela vient s'ajouter l'impact politique et social dans la région — aspect trop souvent négligé par les experts insistant par trop sur les certes nombreuses résistances, voire rejets de la justice internationale. De récentes recherches démontrent que l'action du TPIY exerce une influence tout à fait significative tant sur les institutions que sur les mentalités et représentations. On peut donc parler d'une progressive appropriation de la justice internationale par les acteurs locaux, aussi bien politiques que civils.

Enfin, d'avoir affirmé fortement la préséance de la justice internationale sur le politique n'a entravé en rien ni l'établissement de la paix, ni la reconstruction de sociétés en sortie de conflit, et encore moins le développement d'États démocratiques. Ainsi, la mise en accusation de Karadžic et Mladic en juillet 1995 n'a pas empêché la signature de l'Accord de paix de Dayton quelques mois plus tard — accord qui devait précisément contraindre, mais en des termes bien trop vagues, la Serbie, la Croatie et la Bosnie à une pleine collaboration avec le TPIY.

On ne peut par contre que regretter que le TPIY ne fût pas plus pugnace dès sa création en février 1993 — faute de soutiens de la part des autorités tant locales qu'internationales, alors que ces dernières avaient pourtant créé le TPIY. Plus de détermination aurait certainement eu un impact décisif dans l'immédiat après-guerre, particulièrement en Bosnie où les Karadžic et Mladic bénéficiaient d'une impunité honteuse. Une attitude autrement plus résolue aurait contribué à endiguer la culture d'impunité, une corruption omniprésente, des pratiques mafieuses, et certainement marginalisé les milieux nationalistes dans toutes les ex républiques yougoslaves, notamment au Kosovo où presque tout reste à faire en matière de justice.

On peine à prendre la mesure de l'immensité de la tâche du TPIY, ceci dans un contexte (le début des années nonante) où les grandes puissances, alternant opportunisme et couardise, refusaient d'aider une cour pénale internationale qui n'avait non seulement aucun pouvoir d'interpellation permettant de traquer et d'arrêter les accusés en fuite, mais nul moyen, hormis la persuasion, pour obtenir des documents classés secret défense pouvant compromettre les autorités. On pense ici notamment aux minutes du Conseil suprême de défense qui permettent d'apprécier l'implication du gouvernement de Belgrade et de l'armée serbe dans les opérations de guerre tant en Croatie qu'en Bosnie — documents en partie rendus publics dans le procès contre Momcilo Perišic en mai 2011.

Le succès de la justice internationale dépend donc de la capacité à obtenir des États concernés une pleine coopération consistant non seulement à livrer les accusés, mais aussi les moyens de preuve indispensables à une instruction. D'où la nécessité pour le TPIY d'ébaucher une diplomatie judiciaire pour engager de véritables négociations avec les États. In fine, la perspective d'intégration à l'Union européenne et l'arrivée au pouvoir de nouveaux leaders, Djindjic en 2000, puis Tadic en 2008 dans le cas serbe, furent des facteurs décisifs.

Une analyse plus détaillée met en évidence la complexité du processus engagé. Les rapports de force sont en effet multiples se combinant entre eux : aux rapports de force entre TPIY et les acteurs clés de la communauté internationale, qui doivent accepter d'inclure la coopération avec le TPIY parmi leurs multiples conditionnalités, s'ajoutent ceux à l'intérieur des gouvernements respectifs des États de la région (on pense ici au conflit en Serbie entre Djindjic et Koštunica en 2000-2001), et entre ces derniers et les différents composants de la société, notamment l'armée. D'où la nécessité pour le TPIY d'un savant dosage, évidemment adapté à chaque pays, entre négociations et confrontations, entre stratégies conciliantes et conflictuelles.

En matière de justice pénale internationale, l'indispensable coopération dépend donc simultanément de l'évolution et des relations entre trois facteurs clés : la volonté politique de la communauté internationale, les rapports de force au sein des États appelés à collaborer, les choix tactiques du procureur pour faire gagner la justice sans mettre en péril la paix. La justice est patiente ; d'un prix certes élevé, mais dont on ne saurait faire l'économie. La patience éprouve, l'épreuve produit l'espérance d'un monde plus juste.

*Dernier ouvrage paru : Retour aux Balkans, L'Harmattan, 2010.*

**Christophe Solioz, secrétaire général du Center for European Integration Strategies (CEIS), Genève**

---

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Charte groupe | Index | Aide et contact

**Journal** d'information en ligne, Le Monde.fr offre à ses visiteurs un panorama complet de l'**actualité**. Découvrez chaque jour toute l'**info** en direct (de la politique à l'économie en passant par le sport et la météo) sur Le Monde.fr, le site de news leader de la presse française en ligne.

---